

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

## Du 9 Juin 2011

### ORDRE DU JOUR :

- *Acquisition de terrains carrefour des Reynauds*
- *Délibération : projet de schéma départemental de coopération intercommunale*
- *Délibération : projet de DICRIM*
- *Personnel municipal : renouvellement des contrats de travail*
- *Commission travaux, voirie, bâtiments : compte-rendu de réunion*
- *Délibération : signature convention "pratiques musicales" avec conseil général*
- *PLU : point d'étape*
- *Signalisation des rues : compte-rendu de la commission*
- *Extension de réseau EDF quartier des Reynauds*
- *Travaux église de Maisonneuve*
- *Organisation festivités*
- *Compte-rendu des délégations*
- *Questions diverses*
- 

### PRESENTS :

Alain MAHEY, Christian FAUGIER, Angélique REYNAUD, Hélène DALZON, Jérôme DUCROS, Pierre LANDRAUD, Christophe THIBON, Jacky THIBON.

EXCUSES : Hervé BLANCHON, Frédérique SOURINTHA, Christine THIBON.

### ABSENTS:

POUVOIRS : Hervé BLANCHON à Christian FAUGIER, Frédérique SOURINTHA à Angélique REYNAUD, Christine THIBON à Pierre LANDRAUD.

### SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Maire fait part de la demande présentée par M. THIBON Christophe concernant l'ajout d'une question diverse à l'ordre du jour : Puits de Lengarnayre, ainsi que l'ajout d'informations diverses sur la sécheresse dans la commune et la réponse de la Communauté de Communes concernant les bâtiments autour de la salle polyvalente.

Cette demande est acceptée par le Conseil Municipal.

### **1 : Acquisition de terrain carrefour des Reynauds**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet de l'aménagement du carrefour VC n°8/RD n°208 établi par les services de la DDT. Cet avant projet fait apparaître les surfaces de terrains que la commune doit acquérir pour la réalisation de cet aménagement. Il y a donc lieu d'acquérir 310 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZB 54 et appartenant à Mme DUFFES née DALZON Christiane ainsi que 23 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZB 55 appartenant à Mr et Mme BAGUE Serge. Ces acquisitions se feront au prix de 10 € le m<sup>2</sup> comme convenu. Le Conseil charge Monsieur le Maire d'informer les propriétaires, et dès l'établissement du document d'arpentage, d'engager la procédure d'acquisition auprès de Maître GOHIER, notaire à Joyeuse. Cette demande est accordée à l'unanimité.

### **2 : Délibération : projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Suite à la transmission aux élus du projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le Préfet de l'Ardèche, et après débat, bien qu'étant favorable à l'adhésion des communes de Laurac et Sablières, le Conseil Municipal considère que la taille de la CDC Beaume-Drobie ainsi proposée ne répond pas à ce qui est indiqué au chapitre III-I du projet : " l'idée force qui a largement prévalu dans l'élaboration du projet de schéma en Ardèche, celle d'une meilleure cohérence territoriale des périmètres intercommunaux au travers d'un équilibre et d'une solidarité accrues.", en effet un projet "plus audacieux" englobant les CDC 13 et 14 correspondrait davantage à la réalité des bassins de vie. Il exprime aussi ses craintes quant à l'évolution des ressources financières de la nouvelle CDC ainsi constituée. Elle ne permettra pas davantage de porter des projets structurants et de développer un potentiel d'activités économiques créatrices d'emplois, dans un secteur du département fortement affecté par le chômage. Elle ne permettra pas non plus un rattrapage du potentiel fiscal de la CDC Beaume-Drobie qui est très nettement inférieur à la moyenne de sa catégorie. Quant à la demande d'émettre un avis sur la proposition de dissolution des syndicats qui concernent la commune : Syndicat de transports scolaires du Collège de Joyeuse ainsi que le Syndicat Intercommunal de Défense des Berges du Chassezac, le Conseil municipal émet un avis favorable.

### **3 : Délibération : projet de DICRIM**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), élaboré en commission, pour approbation. Ce document, premier élément du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), en cours d'élaboration, sera distribué à la population pour information. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **4 : Personnel municipal : renouvellement des contrats de travail**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 6 juillet 2006, il a été créé un poste d'agent d'entretien, actuellement intégré au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (échelle 3), ainsi qu'un poste d'ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe actuellement intégré au grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (échelle 4). Ces emplois ont été passés sous contrat en application de l'article 3, dernier alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 modifiée. Les recrutements initiaux ont été effectués par contrat à durée déterminée, à ce jour renouvelés 6 ans. Le Maire propose donc de reconduire les agents dans leurs fonctions de même nature que celles exercées précédemment, par des contrats à durée Indéterminée (CDI) comme le préconise la loi, vu les besoins de la Commune. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2011, un contrat à durée indéterminée -communes de moins de 1 000 habitants-maximum 17 heures 30- article 3 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour la reconduction de l'agent dans ses fonctions d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (échelle 3) ainsi qu'un contrat à durée indéterminée -communes de moins de 1 000 habitants- maximum 17 heures 30 -article 3 alinéa 6 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour la reconduction de l'agent dans ses fonctions d'ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe actuellement intégré au grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (échelle 4) pour les fonctions de même nature que celles exercées lors des CDD. Monsieur le Maire est chargé d'assurer la publicité de vacance d'emploi auprès du centre de gestion. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents seront inscrits au budget.

En ce qui concerne l'emploi aidé (CAE), le maire informe le conseil que contact a été pris avec Pôle Emploi afin de connaître les possibilités de reconduction de ce contrat.

### **5 : Commission travaux, voirie, bâtiments : compte-rendu de réunion**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux décisions de réfection de la Mairie, il a été décidé de faire appel à un maître d'œuvre ou un architecte afin de monter les dossiers. Il a pris rendez vous avec le cabinet FABRE et DOINEL, architectes en charge du dossier précédent afin de porter à leur connaissance les nouveaux éléments de ce dossier.

- Chemins communaux :

Jérôme DUCROS résume le contentieux existant sur la voie Communale n°18 dit «Chemin de la Calade». Cette voie étant communale, il a été décidé de demander l'ATESAT afin de préparer un arrêté d'alignement.

Plusieurs riverains se sont plaints du débordement de la haie le long de la propriété Gillet sur la voie communale. Une lettre a été adressée à la propriétaire, sans réponse de sa part il sera procédé à l'élagage de la haie.

Chemin du Serre à Maisonneuve :

Une habitation est construite sur ce chemin. Il serait intéressant de le remettre en état afin de lui rendre son usage piétonnier. Il est proposé de faire un courrier recommandé aux propriétaires de la parcelle du dessus afin de leur proposer un échange de terrain.

### **6 : Délibération : signature convention "pratiques musicales" avec conseil général**

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la Convention de sensibilisation aux pratiques musicales à l'Ecole pour l'année scolaire 2011/2012 proposée par le Département suite au transfert de la mission d'éducation musicale en milieu scolaire du Département au Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse. La participation financière de la Commune s'éleva à 540 € (cinq cent quarante euros) et devra être versée au Syndicat Mixte. Cette somme sera imputée sur le Budget de la Caisse des Ecoles.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **7 : PLU : point d'étape**

Le lundi 30 Mai, le groupe de travail PLU s'est réuni avec l'agence KUB pour faire le point sur les dernières modifications apportées au PLU suite à l'enquête publique et avant présentation, l'après midi aux services. Les services de la DDT, de la préfecture et du SEBA étaient représentés l'après midi. L'Agence KUB rendra début Juillet le projet définitif du PLU qui sera présenté au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion pour adoption. Ensuite, il sera adressé au contrôle de légalité qui aura un mois pour délibérer.

### **8 : Signalisation des rues : compte-rendu de la commission**

La commission a terminé son travail. Toutes les rues de la commune portent un nom, seule la place de Maisonneuve n'est pas pourvue. Il est proposé Place d'Avonas.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

### **9 : Extension de réseau EDF quartier des Reynauds**

Le Maire fait part au Conseil municipal de la lettre reçue du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche concernant l'extension du réseau EDF au quartier Les Reynauds pour alimenter la parcelle cadastrée ZB 236. La somme de 2 995.66 € serait à la charge de la commune. Étant donné que cette extension ne bénéficiera qu'à l'alimentation de la parcelle cadastrée ZB 236, le projet de PLU ayant classé cette zone Naturelle, le Conseil Municipal demande au SDE 07 de reconsidérer sa proposition, le propriétaire s'étant engagé à payer son branchement EDF.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

### **10 : Travaux église de Maisonneuve**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été averti par Monsieur BRUGAL, membre du Comité Paroissial de Maisonneuve, de chutes de gravats derrière la porte d'entrée de l'Église de Maisonneuve. Après s'être rendu sur place accompagné de Mrs FAUGIER et DUCROS, il a interdit l'accès de l'église pour la durée des travaux et a demandé à l'entreprise DUCROS et Fils de faire un devis pour la mise en sécurité de l'édifice sachant qu'un mariage est prévu le 25 Juin. Il soumet ce devis au Conseil. Considérant qu'il y a urgence de mettre en sécurité l'accès à l'église de MAISONNEUVE, le devis présenté par la Sté de Construction DUCROS et Fils dont le montant s'élève à 3 700€ HT soit 3903.50 € TTC est accepté et le Maire est autorisé à passer commande des travaux.

### **11 : Organisation festivités**

La soirée Brésilienne prévue le 12 Juin est annulée.

Le Ball Trap organisé par « les amis des Combes » au profit du Téléthon aura lieu le 12 et 13 Juin. Il est signalé qu'un affichage sauvage de cette manifestation a été fait sur les platanes le long de la 104 à Maisonneuve. Le maire contactera les organisateurs pour faire enlever cet affichage.

### **12 : Compte-rendu des délégations**

Monsieur le Maire a participé à une réunion du Conseil de la Communauté de Communes au cours de laquelle l'augmentation du taux des taxes pour 2011 a été votée à bulletin secret.

Résultat du vote :

- 27 voix pour 10% d'augmentation,
- 8 voix pour 7 % d'augmentation
- 5 voix pour 5% d'augmentation.

Une augmentation de 10% des taux est adoptée.

### **13 : Questions diverses**

#### **Le Puits de Lengarnayre**

Christophe Thibon propose de débroussailler autour du puits de Lengarnayre afin de le mettre en valeur. Il pourrait être demandé à l'Association PPCM d'étudier la possibilité de remettre en fonction le système de chaîne à godets qui permettait de remonter l'eau et de la déverser dans la pise située devant le puits.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, il sera demandé à l'employé municipal de nettoyer les abords et proposé à l'Association PPCM de se charger de sauvegarder ce patrimoine.

#### **Sécheresse :**

Vu la sécheresse qui sévit sur notre Département depuis le début du printemps, le maire propose de déclarer le Commune de Chandolas sinistrée par la sécheresse afin de permettre aux agriculteurs de bénéficier des mesures annoncées par le Président de la République le 9 juin 2011.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **Réponse de la Communauté de Communes au courrier concernant les bâtiments intercommunaux**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la réponse négative faite par Madame la présidente de la Communauté de communes concernant la proposition d'échange de bâtiment.

La séance est levée à 23 heures.